

資料 4. 討議議事録(M/D)、テクニカルノート

(1) 討議議事録【現地調査 I (概略設計調査)】

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR  
L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE  
POUR  
LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE DES  
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE (ENEP) DE DORI  
AU BURKINA FASO**

En réponse à la requête introduite par le gouvernement du Burkina Faso, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept sommaire relative au Projet de construction de l'école nationale des enseignants du primaire de Dori (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Burkina Faso du 19 octobre au 14 novembre 2008 une mission d'étude du concept sommaire (ci-après désignée « la Mission ») conduite par Monsieur Hisatoshi OKUBO, Département des ressources humaines de la coopération internationale de la JICA.

La Mission a eu une série de discussions avec les autorités burkinabé concernées et a effectué les études sur le terrain au Burkina Faso.

Au terme des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint. La Mission poursuivra l'étude et élaborera le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire.

Fait à Ouagadougou, le 27 octobre 2008



M. Hisatoshi OKUBO  
Chef de Mission  
Mission de l'Etude du concept sommaire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



M. Seydou KONATE  
Directeur des Etudes et de la Planification  
Ministère de l'Enseignement de Base et  
de l'Alphabétisation  
Burkina Faso



M. Léné SEBGO  
Directeur Général de la Coopération  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Burkina Faso

## APPENDICE

### 1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est de construire une école nationale des enseignants du primaire (ENEP) à Dori dans la région du Sahel, ce qui permettra de contribuer à accomplir le programme de formation des enseignants du primaire stipulé dans le PDDEB (Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base) et aussi de promouvoir le processus de la scolarisation universelle du Burkina Faso.

### 2. Organisme responsable et organisme d'exécution du Projet

- 2-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA).
- 2-2 L'organisme d'exécution du Projet est la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MEBA.

### 3. Contenu de l'étude et calendrier de l'exécution

- 3-1 L'étude du concept sommaire consiste à étudier l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du projet ainsi que les capacités de gestion et de maintenance de la partie burkinabé nécessaires à la réalisation du projet, à examiner la pertinence du projet aux points de vue techniques et socio-économiques, à confirmer le plan de base du projet après discussions avec la partie burkinabé, et à préparer un concept sommaire pour estimer le coût approximatif du projet.
- 3-2 L'exécution de ce Projet sera décidée définitivement par le gouvernement du Japon, suite au résultat de l'étude du concept sommaire. La partie burkinabé a compris le statut de la présente étude.
- 3-3 La Mission poursuivra l'étude au Burkina Faso jusqu'au 14 novembre 2008. La partie burkinabé s'est engagée à apporter à la Mission l'appui nécessaire pour le bon déroulement de l'étude.
- 3-4 La partie japonaise effectuera au Japon l'analyse des résultats de cette étude jusqu'en mars 2009. Ensuite, la deuxième mission et la troisième seront envoyées au Burkina Faso respectivement à la fin mars et à la fin juin 2009.

### 4. Site faisant l'objet du Projet

- 4-1 Le site faisant l'objet du Projet se situe à environ 5 km à l'ouest de la ville de Dori. Une parcelle de terrain de 50 hectares est délimitée par la partie burkinabé et marquée avec les bornes. Le plan du site est joint en Annexe-1.
- 4-2 La Mission a demandé à la partie burkinabé d'effectuer une étude topographique pour établir une carte topographique (courbe de niveau à intervalle d'un mètre). La partie burkinabé s'est engagée à faire des efforts pour présenter ladite carte à la

28/11

4

Mission avant le 10 novembre 2008.

- 4-3 La partie japonaise a également demandé à la partie burkinabé de présenter le document officiel attestant l'acquisition du terrain mentionné au point 4-1. La partie burkinabé s'est engagée à présenter ledit document à la Mission avant le 10 novembre 2008.

#### 5. Composantes faisant l'objet du Projet

- 5-1 A l'issue d'une série de discussions, les deux parties ont confirmé les composantes de base du Projet comme mentionnées en **Annexe-2**.
- 5-2 Cependant, les composantes définitives seront déterminées sur la base des résultats de cette étude et après l'approbation de la partie japonaise.
- 5-3 Les deux parties ont consenti à ce que les points ci-dessous soient pris en considération, pour la sélection définitive des composantes mentionnées au point 5-1.
- 1) Cohérence avec le PDDEB
  - 2) Conformité avec le programme de formation de l'ENEP
  - 3) Composantes déjà introduites dans les ENEPs existantes, et dont utilité est déjà confirmée
  - 4) Gestion et maintenance effectuées sans difficulté par la partie burkinabé
  - 5) Non duplication de coopération par d'autres partenaires techniques et financiers
  - 6) Dotation budgétaire par la partie japonaise
  - 7) Fluctuation du yen japonais

#### 6. Aide financière non remboursable pour le développement des communautés (ADC)

- 6-1 La partie burkinabé a pris bonne note du schéma de l'aide financière non-remboursable pour le développement des communautés (ADC), mentionné dans l'alinéa 2-3 du Rapport de commencement de la présente étude daté d'octobre 2008, présenté par la Mission. D'autre part, la partie burkinabé a compris que ce Projet sera exécuté dans le cadre de ladite aide. Les procédures de l'ADC sont indiquées en **Annexe-3**.
- 6-2 La partie burkinabé s'est engagée à exécuter les travaux et prestations à sa charge selon le calendrier d'exécution des travaux pour le bon déroulement du Projet, et à mettre en place le budget nécessaire à cet effet, au cas où ce Projet serait exécuté dans le cadre de l'ADC.

#### 7. Travaux et prestations à la charge de la partie burkinabé

- 7-1 La partie burkinabé a compris les éléments qui sont indiqués à la page 9 du Rapport de commencement présenté par la Mission, et s'est engagée à les exécuter.

200

4

- 7-2 En ce qui concerne l'alimentation en eau mentionnée dans l'alinéa 7-1 ci-dessus, la partie burkinabé s'est engagée à aménager les infrastructures nécessaires pour alimenter en eau le site du Projet depuis le centre de traitement des eaux de Dori.
- 7-3 En ce qui concerne la distribution de l'électricité mentionnée dans l'alinéa 7-1 ci-dessus, la partie burkinabé s'est engagée à aménager les infrastructures nécessaires pour la distribution de l'électricité de 240V sur le site du Projet, depuis le centre de production de Dori.
- 7-4 La Mission a demandé à la partie burkinabé de prendre des mesures adéquates et nécessaires pour exonérer les droits de douane, les taxes municipales, la taxe à la valeur ajoutée et toutes autres levées fiscales relatives à tous les services et à l'approvisionnement des matériels et matériaux concernant l'exécution du Projet. La partie burkinabé a compris l'intention de la partie japonaise et s'est engagée à prendre des dispositions nécessaires.

## **8. Gestion et maintenance**

- 8-1 La partie burkinabé s'est engagée à assurer le budget nécessaire pour la gestion et la maintenance des installations et des équipements, ainsi que l'affectation des personnels appropriés.
- 8-2 La partie burkinabé a formulé une demande de coopération relative aux « composantes soft » pour la gestion et la maintenance des éléments ci-dessous :
- 1) Activités nécessaires pour la gestion et la maintenance des infrastructures et des équipements
  - 2) Activités d'acquérir le fonds nécessaires pour la gestion et la maintenance des infrastructures
  - 3) Activités relatives au marché, à l'appel d'offres et à l'approvisionnement

## **9. D'autres points concernés**

- 9-1 Plan standard  
Les deux parties ont confirmé que les spécifications techniques et les plans de cinq ENEP existantes seront pris en considération pour la conception du Projet, à défaut du plan standard de l'ENEP. De ce fait, la partie burkinabé s'est engagée à présenter à la Mission les spécifications et les plans des ENEP existantes.
- 9-2 Assurance de la source d'eau  
Deux sources d'eau seront prévues pour ce Projet : l'une par l'ONEA (Office National de l'eau et de l'assainissement) et l'autre par la réalisation d'un forage. La source principale sera l'eau de l'ONEA. Toutefois les deux parties ont confirmé la nécessité de réaliser un forage pour parer à toute éventualité.
- 9-3 Présentation des données d'analyse d'eau  
Pour ce qui est du système de traitement des eaux, la partie burkinabé s'est engagée à présenter les résultats de l'analyse d'eau avant et après le filtrage.
- 9-4 Responsabilité concernant les défauts lors de l'exécution du Projet  
Au cas où un défaut de conception serait décelé, le consultant chargé de la

MO

φ

7

conception détaillée et de la supervision des travaux de construction en assumera la responsabilité. Quant au défaut d'exécution des travaux, l'entreprise de construction en assumera la responsabilité.

9-5 Mesure de sécurité

La partie burkinabé s'est engagée à prendre des mesures de sécurité nécessaires en faveur des ressortissants japonais qui sont impliqués dans l'exécution de ce Projet.

9-6 Notes techniques

Les deux parties ont confirmé que les notes techniques seront élaborées à l'issue de l'étude sur le terrain de la Mission.

Annexe-1 : Plan du site

Annexe-2 : Composantes de base du Projet

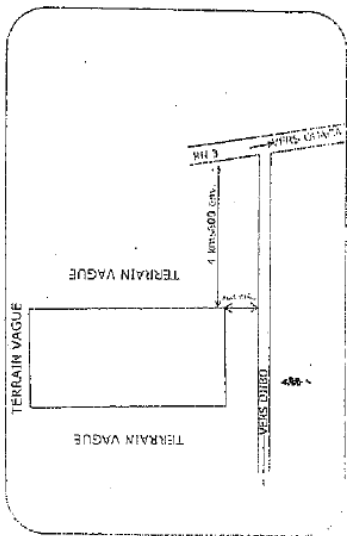
Annexe-3 : Circuit du fonds de coopération relatif à l'exécution du projet sous le système de l'Aide financière non-remboursable pour le développement des communautés

210

♀

ANNEXE-1

PLAN DE SITUATION. ECHELLE: 1/10.000



PROVINCE DU SENO  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE  
 ET DE L'ALPHABETISATION

CROQUIS D'UN TERRAIN

SIS HORS LOTISSEMENT A DORI

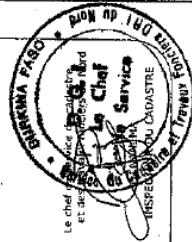
PROVINCE DU SENO

ECHELLE: 1/2000e

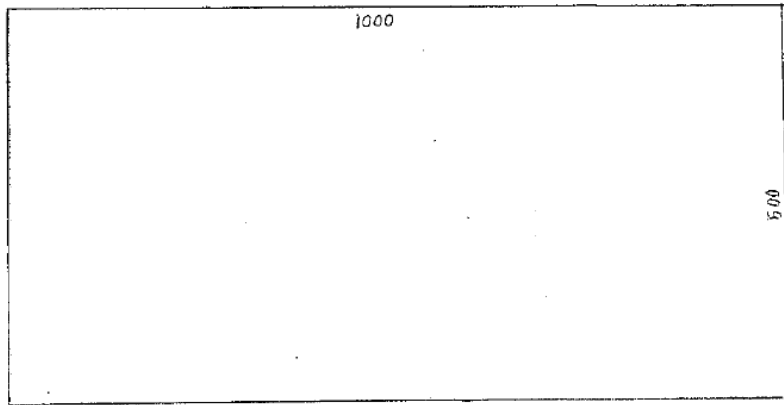
DE L'ANDEUR: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE

ET DE L'ALPHABETISATION

SUPERFICIE: 50ha 00a 00ca



AOUT 2008



*Handwritten signature or initials*

*Handwritten number 4*

## ANNEXE-2 : Composantes de base u Projet

Le Projet est constitué des composantes suivantes :

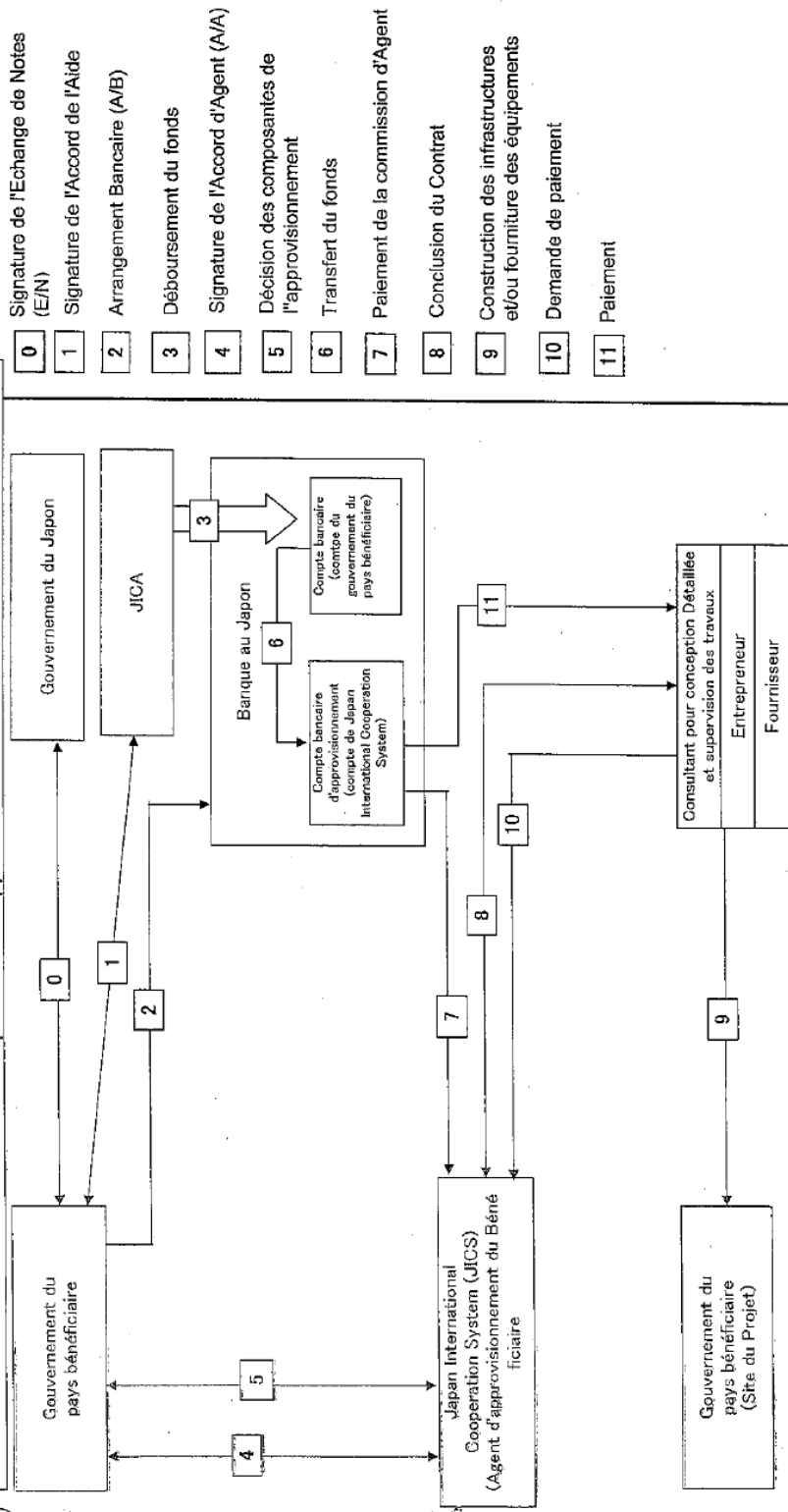
- Salles de classe ;
- Salle informatique ;
- Bâtiments de l'administration ;
- Bibliothèque ;
- Salles de classe spécialisées ;
- Ecole d'application ;
- Logements ;
- Locaux divers ;
- Réfectoire / Cuisine / Lavoir ;
- Atelier / Magasin de stockage ;
- Installations d'accueil ;
- Aménagements extérieurs ;
- Aménagement des voies / caniveaux / terrain de sport ;
- Clôture du domaine ;
- Eau potable – électricité – téléphone ;
- Equipement en matériel et en mobilier.

2/0

♀

7

**ANNEXE-3: Circuit du fonds de coopération relatif à l'exécution du projet sous le système de l'Aide Financière non remboursable pour le développement des communautés**





ブルキナファソ国  
サヘル地方初等教員養成校建設計画 協力準備調査  
協議議事録  
(仮訳)

ブルキナファソ国（以下「ブルキナファソ」と称する）政府より提出された要請に基づいて、日本国政府は「サヘル地方初等教員養成校建設計画」（以下「プロジェクト」と称する）に関する概略設計調査を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）に委託した。

JICAはJICA国際協力人材部 人材確保担当次長 大久保久俊を団長とする概略設計調査団を2008年10月19日より11月14日までブルキナファソへ派遣した。

調査団は、ブルキナファソ政府関係者と協議を行い、ブルキナファソにおける現地調査を実施した。それらの協議及び現地調査を通して、双方は附属書に示される主要事項を確認した。調査団は更なる調査作業を進め、概略設計調査概要書を作成する。

ワガドゥグ 2008年10月27日

---

大久保 久俊  
団長  
概略設計調査団  
独立行政法人国際協力機構

---

Seydou KONATE  
教育調査計画局長  
基礎教育識字省  
ブルキナファソ国

---

Lene SEBGO  
協力局長  
経済財務省  
ブルキナファソ国

---

## 付 属 書

### 1. プロジェクトの目的

サヘル州のドリ市において初等教員養成校の建設を行うことにより、基礎教育開発 10 ヶ年計画 (PDDEB) の基準において定められた教員養成のプログラム達成に貢献し、ひいてはブルキナファソ初等教育の完全普及達成のプロセスに寄与することである。

### 2. 相手国責任機関及び実施機関

#### 2-1 責任機関：基礎教育識字省 (MEBA)

#### 2-2 実施機関：基礎教育識字省調査計画局 (DEP)

### 3. 概略設計調査の内容及びスケジュール

- 3-1. 概略設計調査は要請の背景、目的、効果並びに実施に必要な運営・維持管理能力等を調査し、その妥当性を技術面と社会・経済面で検証を行い、ブルキナファソ側政府と協議の上、計画の基本構想を双方で確認し、併せて概略設計と概略事業費の積算を行うものである。
- 3-2. 本プロジェクトの実施は概略設計の結果を受けて日本政府が最終的に決定するものである。ブルキナファソ側はかかる本調査の位置づけについて理解した。
- 3-3. 調査団は 2008 年 11 月 14 日まで現地調査を継続する。ブルキナファソ側は円滑な調査のために、調査団に対して必要な支援を行うことを約束した。
- 3-4. 本調査の結果を受けて日本側は国内にて 2009 年 3 月上旬まで解析を行い、3 月下旬および 6 月下旬にそれぞれ調査団をブルキナファソに派遣する予定である。

### 4. プロジェクト・サイト

- 4-1. ドリ市内から西に約 5km 離れた面積 50ha の土地が本プロジェクトの建設予定地である。右土地は、すでにブルキナファソ側で境界石が打たれ境界線が確定されている。サイト図は別添 1 の通り。
- 4-2. 調査団はブルキナファソ側に高低測量の実施とその結果としての図面 (1m の等高線) 作成を 11 月 10 日までに行うことを要求し、ブルキナファソ側は期日までに右資料を提出するべく努力することを約束した。
- 4-3. 加えて、調査団はブルキナファソ側に対し上記 4-1 の土地の確保に関して、公式な土地証明書を 11 月 10 日まで提出することを依頼し、ブルキナファソ側は提出することを約束した。

### 5. 要請コンポーネント

- 5-1. 協議の結果、双方は本プロジェクトの要請コンポーネントを別添 2 のとおりとすることを確認した。
- 5-2. しかしながら、要請コンポーネントは今後の検討により日本側にて決定されるものとする。ことを双方確認した。
- 5-3. 上記 5-1 のコンポーネントの最終決定に関し、以下の点を考慮することで双方は合意した。
  - ① 基礎教育開発 10 ヶ年計画 (PDDEB) との整合性
  - ② カリキュラムとの整合性
  - ③ 他の既存養成校に導入されており、その有用性
  - ④ ブルキナファソ側による運営維持管理の容易性
  - ⑤ 他の援助機関による支援の重複がないこと
  - ⑥ 日本側の予算措置方針
  - ⑦ 日本円の為替変動による影響

### 6. コミュニティ開発支援無償資金協力

- 6-1. ブルキナファソ側は調査団によって提出された本プロジェクトのインセプション・レポート (平成 20 年 10 月版) 2-3 のコミュニティ開発支援無償の概要を理解し、本プロジェクトを同スキームにて実施することについて同意した。また、コミュニティ開発支援無償資金協力の資金の流れに関しては別添 3 の通り。
- 6-2. ブルキナファソ側は、コミュニティ開発支援無償資金協力が実施される場合、プロジェクトの円滑な実施のために、ブルキナファソ側が負担すべき事項と経費を準備し、実施スケジュー

ールに基づき確実に履行することを約束した。

## 7. ブルキナファソ国負担事項

- 7-1 ブルキナファソ側は調査団によって提出されたインセプション・レポートのP7に説明されている各条項について理解し、それについて実施することを約束した。
- 7-2 上記7-1のうち、ドリ市内にある浄水場からプロジェクト・サイトまで圧送するのに必要なインフラ整備を行うことを約束した。
- 7-3 上記7-1のうち、電力に関しては、ドリ市内にある発電所からプロジェクト・サイトまで電力を供給し、240ボルトの電力を敷地に提供するのに必要な全てのインフラを整備することを約束した。
- 7-4 調査団は、本プロジェクトの実施にかかる全てのサービス、資機材の調達にかかる関税、市税・付加価値税その他の課徴金の免除を適切に措置すること要請し、ブルキナファソ側は日本側の意向を理解し必要な措置を講じることを約束した。

## 8. 運営維持管理

- 8-1 ブルキナファソ側は、本プロジェクトの運営維持管理に要する費用の確保と必要な要員を配置することを約束した。
- 8-2 運営維持管理に関し、ブルキナファソ側は本プロジェクトのコンポーネントとしてソフトコンポーネントの支援について要請した。具体的な内容については以下の通り。
  - ①施設・機材の運営・維持管理に必要な活動の支援
  - ②施設の維持管理に必要な資金の創出活動の支援
  - ③契約・調達・入札等に関する支援

## 9. その他関連事項

- 9-1 標準設計について  
標準設計の代替として既存初等教員養成校5校の設計、仕様および図面等を解析したものを参考にすることとし、双方は確認した。そのため、ブルキナファソ側は既存初等教員養成校の図面や関連書類等を調査団側に提出することを約束した。
- 9-2 水源の確保について  
本プロジェクトには水源を2つ設けることを計画しており、1つは市水からの引き込み、2つ目は深井戸の掘削としている。主たる水源は市水からとなるが、不測の事態に備えて深井戸の掘削も必要であることを双方確認した。
- 9-3 水質データの提出  
ブルキナファソ側は、既存浄水システムに関し、浄水前および浄水後の水質データを調査団に提出することを約束した。
- 9-4 プロジェクト実施時の瑕疵責任  
設計瑕疵が発生した場合には、詳細設計・施工監理コンサルタントが責任を負う。施工瑕疵については、施工業者が責任を負う。
- 9-5 安全対策  
本プロジェクトを実施するうえで、ブルキナファソ側はプロジェクト邦人関係者に対する十分な安全対策を適切に措置することを約束した。
- 9-6 テクニカル・ノート  
双方は、様々な技術的事項に関し、テクニカル・ノートを本現地調査終盤で作成することを約束した。

### 【添付資料】

別添1：サイト図

別添2：要請コンポーネント

別添3：コミュニティ開発支援無償資金協力の資金の流れ

## 土地の概略図

セノ県ドリ市からの位置

縮尺：1/2000e

申請者：基礎教育・識字省

面積：50ha

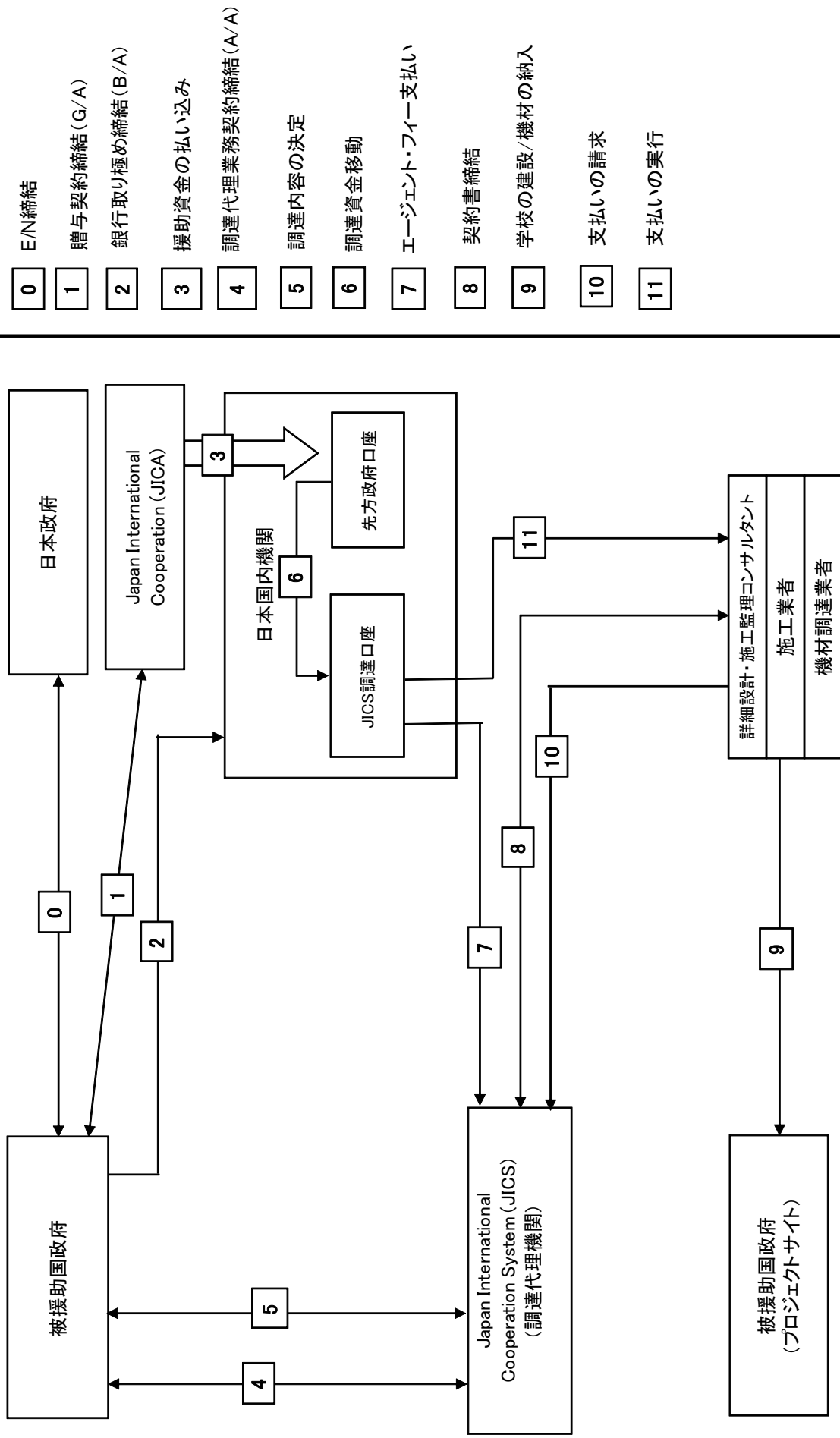
2008年 8月

北部 土地台帳・土地工事機関長  
土地台帳課検査官

要請校コンポーネントは以下の通り

- 教室棟
- 情報室棟
- 管理棟
- 図書館棟
- 特別教室棟
- 併設小学校
- 教員宿舎棟
- 付属棟
- 食堂・調理場・洗い場
- 作業室・保管庫棟
- 受付棟
- 外構整備
- 道路、排水溝、運動場整備
- 境界壁
- 上水・電気・電話
- 器材・教材・家具

別添3 コミュニティ開発支援無償資金協力の資金の流れ



- 0 E/N締結
- 1 贈与契約締結 (G/A)
- 2 銀行取り極め締結 (B/A)
- 3 援助資金の払い込み
- 4 調達代理業務契約締結 (A/A)
- 5 調達内容の決定
- 6 調達資金移動
- 7 エージェント・ファイア支払い
- 8 契約書締結
- 9 学校の建設/機材の納入
- 10 支払いの請求
- 11 支払いの実行

**NOTES TECHNIQUES RELATIVES A  
L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE (1<sup>ERE</sup> ETUDE) POUR  
LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE DES  
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE (ENEP) DE DORI  
AU BURKINA FASO**

La Mission d'étude du concept sommaire pour le Projet de construction de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Dori au Burkina Faso (ci-après désignée « la Mission ») a effectué la 1<sup>ère</sup> étude sur le terrain du 19 octobre au 14 novembre 2008.

A l'issue de l'étude, les éléments mentionnés ci-dessous ont été également confirmés entre la Mission et la partie burkinabé, à savoir la Direction des études et de la Planification du Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (ci-après désignée « la DEP/MEBA »).

**1. Composantes de la requête**

1-1. Sur la base du point 5 du Procès-verbal signé le 27 octobre 2008 (ci-après désignée « Procès-verbal »), la Mission a eu une série de discussions avec la DEP/MEBA ainsi que d'autres services concernés. Suite à ces discussions, les deux parties ont convenu que les infrastructures, le mobilier et les équipements mentionnés en **Annexe-1** sont nécessaires et qu'ils constitueront une composante de ce Projet.

De plus, un ordre de priorité a été établi pour les éléments constituant chaque composante.

D'autre part, la Mission a expliqué la possibilité de réduction des composantes selon l'ordre prioritaire, au fur et à mesure des orientations de la dotation budgétaire de la partie japonaise et de la fluctuation du taux de change du yen japonais. La DEP/MEBA l'a compris.

1-2. « Composantes soft »

Conformément au point 8-2 du Procès-verbal, la Mission analysera, après le retour au Japon, les résultats de cette étude pour examiner la nécessité des « Composantes soft » ainsi que les ressources qui permettraient son exécution. Lorsque sa pertinence sera identifiée, lesdites composantes seront intégrées dans le Projet. Les deux parties se sont mises d'accord sur ce point.

**2. Plan de masse du site (projet)**

Le plan de masse du site (projet) proposé par la Mission et indiqué en **Annexe-2** a été élaboré sur la base des composantes du Projet cité plus haut. La Mission a toutefois expliqué que ce plan pourrait être modifié après la réception du levé topographique qui montrera les caractéristiques géologiques du site. La DEP/MEBA l'a accepté.

AE

5

### **3. Date limite de la présentation du levé topographique du site**

La DEP/MEBA prendra les dispositions nécessaires pour que le levé topographique soit effectué par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics.

La date de présentation du levé topographique du site est le lundi 25 décembre 2008.

### **4. Acquisition du terrain**

Conformément au point 4-3 du Procès verbal, la Mission s'est procuré la lettre du Haut Commissaire de la Province du Séno en date du 7 novembre 2002 relative à l'affectation du terrain pour l'ENEP de Dori (**Annexe-3**) adressée à la DEP/MEBA.

Un plan de bornage établi par le Service du Cadastre et des Travaux fonciers de la Direction Régional des Impôts du Nord a été fourni à la Mission. Cette dernière a confirmé que cette parcelle de terrain a été dûment attribuée au MEBA pour la construction de l'ENEP de Dori.

### **5. Elaboration du plan des infrastructures et des équipements**

Au cours de la présente étude, la Mission a confirmé l'inexistence de plan standard relatif aux ENEP. De ce fait, le projet de plan des infrastructures ainsi que celui des spécifications techniques seront élaborés après le retour au Japon de la Mission, sur la base des documents collectés durant cette étude, tels que les plans architecturaux, les spécifications techniques et les plans détaillés de cinq ENEP existantes.

En ce qui concerne le mobilier et les équipements, la Mission a élaboré, après l'étude des matériels exploités dans les ENEP existantes notamment dans l'ENEP de Gaoua, le projet de plan du mobilier et des équipements à travers la discussion avec la partie burkinabé. La Mission concrétisera ce plan après le retour au Japon.

### **6. Calendrier des travaux et la date d'ouverture de l'établissement**

Si l'étude se poursuit dans de bonnes conditions, les travaux de construction de ce Projet se dérouleront de novembre 2009 à septembre 2010, soit onze (11) mois.

Toutefois, cette période de 11 mois ne tient pas compte des incidents imprévus, tel que le retard des travaux. Comme ce Projet sera exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le développement de communautés, les travaux risqueront de prendre du retard, voire de retarder l'ouverture de l'établissement qui est prévu en principe au mois d'octobre 2010.

La Mission a expliqué ce point, et la DEP/MEBA l'a compris.

### **7. Cellule de suivi**

En vue du bon déroulement du Projet dès l'étape de préparation de l'appel d'offres jusqu'à l'achèvement des travaux et la réception, Le DEP/MEBA mettra en place durant l'exécution des travaux une cellule de suivi du Projet qui sera logée à la Direction des Etudes et de la Planification.

Un ou deux personnels de la DEP sera nommé à ce poste pour assurer le suivi du Projet en tant que relais entre les deux parties.

*JAC*

3



Cette cellule sera directement rattachée au Directeur de la DEP, et le responsable de cette cellule participera aux rencontres du comité du pilotage du Projet qui sera mi en place après la signature de l'Echange de Notes.  
Les deux parties se sont mises d'accord sur ce point.

#### **8. Assurance de la source d'eau secondaire**

Deux sources d'eau seront prévues pour ce Projet. En vue d'assurer la source secondaire, trois forages d'essai ont été réalisés dans le site au cours de cette étude. Parmi ces trois, un forage a été provisoirement estimé positif, alors que le débit est légèrement inférieur à la valeur exigée. La Mission a expliqué que la décision définitive sera prise après l'analyse de la qualité d'eau, et la DEP/MEBA l'a compris.

#### **9. Aménagement des infrastructures relatives à l'alimentation en eau**

Conformément au point 7-2 du Procès-verbal, la partie burkinabé aménagera les infrastructures nécessaires pour alimenter en eau le site du Projet depuis le centre de traitement de Dori jusqu'au site du Projet. Pour estimer le coût approximatif de ces travaux, la Mission, après la réception d'un devis de l'ONEA, présentera à la DEP le montant approximatif.

La Mission a demandé à la DEP/MEBA de prendre les mesures nécessaires entre février et juin 2009 pour que le montant de ces travaux soit inscrit dans le budget de 2010, où les travaux seront exécutés. Et la DEP/MEBA l'a accepté.

#### **10. Aménagement des infrastructures relatives à la distribution de l'électricité**

Conformément au point 7-3 du Procès-verbal, la partie burkinabé aménagera les infrastructures nécessaires pour la distribution de l'électricité depuis le centre de production de Dori jusqu'au site du Projet. Pour estimer le coût approximatif de ces travaux, la Mission, après la réception d'un devis de la SONABEL, présentera à la DEP/MEBA le montant approximatif.

La Mission a demandé à la DEP/MEBA de prendre les mesures nécessaires entre février et juin 2009 pour que le montant de ces travaux soit inscrit dans le budget de 2010, où les travaux seront exécutés. Et la DEP/MEBA l'a accepté.

#### **11. Téléphone, Internet**

Les travaux d'installation de la ligne téléphonique et d'Internet depuis la ville de Dori jusqu'au site du Projet seront assurés par la partie burkinabé. Pour estimer le coût approximatif de ces travaux, la Mission, après la réception d'un devis de l'ONATEL ainsi que celui des sociétés privées, présentera à la DEP/MEBA le montant approximatif.

La Mission a demandé à la DEP/MEBA de prendre les mesures nécessaires entre février et juin 2009 pour que le montant de ces travaux soit inscrit dans le budget de 2010, où les travaux seront exécutés. Et la DEP/MEBA l'a accepté.

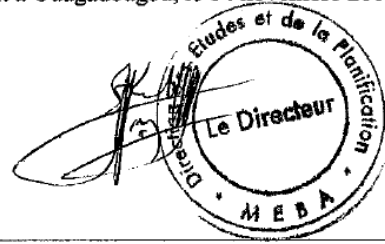
**12. Affectation des personnels pour une nouvelle ENEP.**

Conformément au point 8-1 du Procès-verbal, la Mission a demandé à la partie burkinabé d'affecter les personnels nécessaires après l'achèvement des travaux, et la DEP/MEBA l'a accepté. Le type et le nombre de personnels qui seront affectés sont indiqués en **Annexe-4**.

Fait à Ouagadougou, le 14 novembre 2008



Tatsuya ICHIKAWA  
Chef du Projet  
Mission d'étude du Concept  
sommaire



Seydou KONATE  
Directeur des Etudes et de la  
Planification  
Ministère de l'Enseignement de Base et  
de l'Alphabétisation  
Burkina Faso



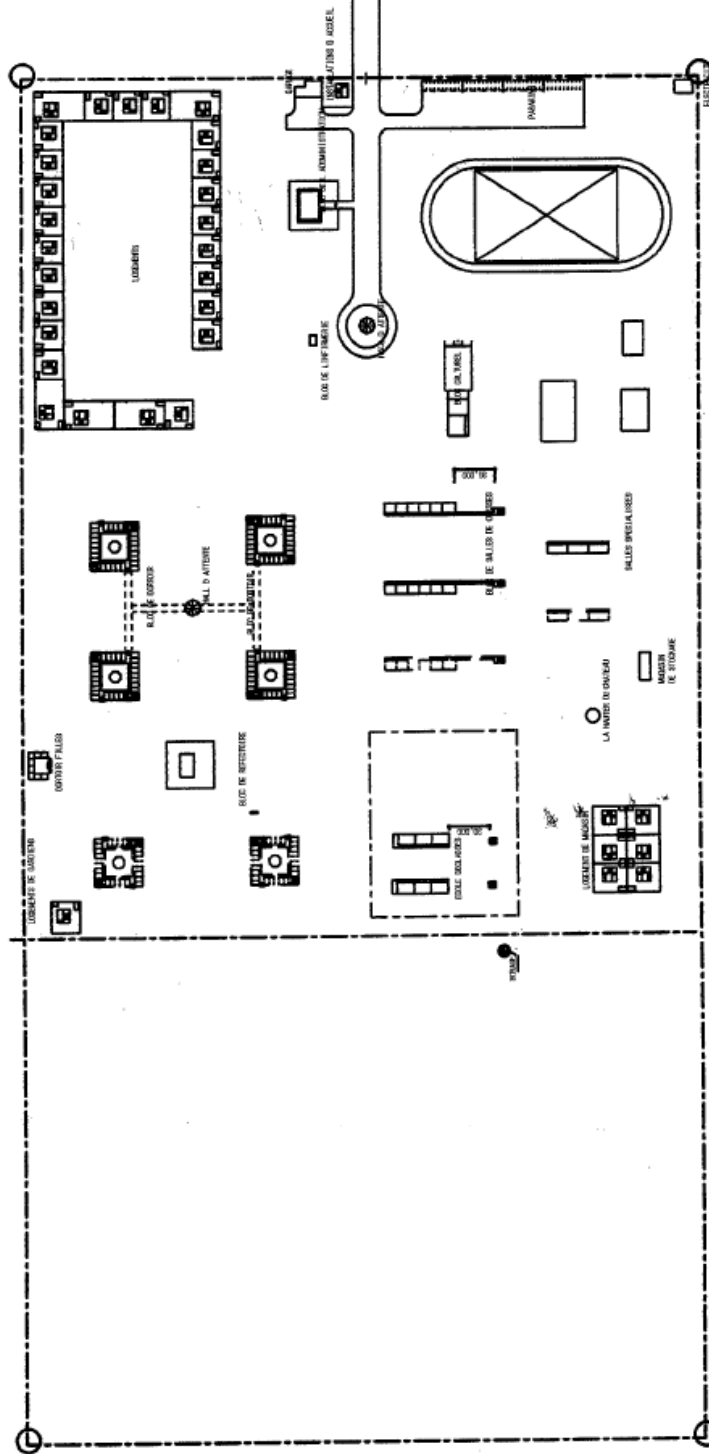
## ANNEX-1

Composantes du Projet			
Composante	Salle nécessaire	Plan Equipement	Priorité
Bloc de dortoir	Chambres de quatre lits chacune	Lit métallique (avec tiroir) 1850x800x500x4 Armoire métallique à battant (500+600)x900x2300x2 unités	A
	Couloir extérieur(Chambres de quatre lits chacune)		
	Hall d'attente		C
	Toilettes/douche/lavoir pour dortoirs de quatre lits		
	Dortoir pour femmes ayant d'enfants	Lit métallique (avec tiroir) 1850x800x500x4 Armoire métallique à battant (500+600)x900x2300x2 unités	A
	Couloir intérieur (Dortoir pour femmes ayant d'enfants)		
	Latrines		
Bloc de salles de classe	Salles de classes pour la formation	Table pour élèves 800x600x780x50x10, Chaise pour élèves x60x10, Table pour formateur 1200x800x780x1x10, Chaise pour formateur x1x10, Tableau noir 4000x1200x10	A
	Magasin		
	Couloir extérieur		
	Salles spécialisées		
	- Laboratoire	réserve	B
	- Salles de l'économie familiale	réserve	
	- Atelier pour les activités pratiques de production	réserve	A
Couloir extérieur			
Bloc de l'administration	Hall d'attente		
	Bureau du Directeur Général (DG) + toilettes	Bureau 2000x1000x780, Bureau de côté 1200x850x780, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x4, Armoire métallique 1200x450x1900, Ordinateur, Réfrigérateur, Photocopieuse, Climatiseur split	
	Secrétariat du DG	Bureau 1800x800x780, Bureau de côté 950x600x780, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x4, Armoire 900x450x1900, Ordinateur x1, Photocopieuse x1, Climatiseur split	
	Bureau du Directeur des Etudes et des Stages (DES)	Bureau 2000x800x780, Bureau de côté 1200x850x780x1, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x2, Armoire métallique 900x450x1900x1, Ordinateur x1, Climatiseur split	
	Secrétariat du DES	Bureau 1800x800x780, Bureau de côté 950x600x780, Fauteuil haut dossier avec accoudoir, Chaise visiteurs x2, Armoire 900x450x1900, Ordinateur, Climatiseur split	
	Bureau du Directeur Administratif et Financier (DAF) + magasin	Bureau 2000x800x780, Bureau de côté 1200x850x780, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x2, Armoire métallique 900x450x1900x1, Ordinateur, Climatiseur incorporé mur	
	Secrétariat du DAF	Bureau 1800x800x780, Bureau de côté 950x600x780, Fauteuil haut dossier avec accoudoir, Chaise visiteurs x2, Armoire 900x450x1900x1, Ordinateur x1, Climatiseur split	
	Service administratif (4 personnes)	Bureau 1200x800x780x2, Bureau de côté 950x600x780x2, Fauteuil avec accoudoir x4, Chaise visiteurs x4, Armoire métallique 900x450x1900x2, Ordinateur x2, Climatiseur split	
	Bureau du Surveillant Général	Bureau 2000x800x780x1, Bureau de côté 1200x850x780x1, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x2, Armoire métallique 900x450x1900x1, Ordinateur x1, Climatiseur split	
	Bureau des Surveillants (6 personnes)	Bureau 1800x800x780x3, Bureau de côté 1200x850x780x3, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x3, Chaise visiteurs x6, Armoire 900x450x1900 x3, Ordinateur x3, Climatiseur split	A
	Bureau de l'Agent Comptable	Bureau 1800x800x780x1, Bureau de côté 1200x800x780x1, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise visiteurs x2, Armoire métallique 900x450x1900x1 Ordinateur x1, Climatiseur split	
	Service Comptable (4 personnes)	Bureau 1200x800x780x2, Bureau de côté 950x600x780x2, Chaise avec accoudoir x4, Chaise visiteurs x4, Armoire métallique 900x450x1900x2, Ordinateur x2, Climatiseur split	
	Bureau du Contrôleur Financier	Bureau 2000x800x780x1, Bureau de côté 1200x850x780x1, Fauteuil haut dossier avec accoudoir x1, Chaise pour visiteurs x2, Armoire métallique 900x450x1900x1, Ordinateur x1 Climatiseur split	
	Service Contrôleur Financier (2 personnes)	Bureau 1200x800x780x2, Bureau de côté 950x600x780x2, Chaise avec accoudoir x2, Chaise visiteurs x4, Armoire métallique 900x450x1900 x2, Etagère métallique x2, Ordinateur x2, Climatiseur split	
	Salle de professeurs	Table 1000x500x780x30, Chaise x30, Climatiseur split	
	Salle de reprographie	Photocopieuse x 2 CANON+RISO. Table 1200x600x780, Chaise x1, Climatiseur split	
	Salle des archives	Etagère 1260x300x1900x2	
	Magasin		
	Couloir extérieur		
	Salle de toilettes		

Composante	Salle nécessaire	Plan Equipement		
Bloc culturel	Amphithéâtre (700 place + matériels de sonorisation)	Chaises + Tabourette x 600 jeux, Matériels de sonorisation (amplificateur, haut-parleur, microphone, dispositif de relai), Ventilateur sur plafond, Climatiseur Split	A	
	- Magasin de matériels			
	- Vestiaire			
	- Podium	Table 1800x800x780x3, Chaise rembourré avec accoudoir x1, Chaise pour formateur x3, Tableau blanc 2000x1500x1		
	- Salle de projection/sonorisation	Etagère pour ranger documents 1200x300x1900x1, Table pour salle de projection 1500x800x780x1, Projecteur, Climatiseur split		
	- Salle de toilettes			
	- Couloir intérieur			
	Centre de ressources			A
	- Salle de lecture	Table 1800x800x780x25, Chaise métallique rembourré sans accoudoir x50, Etagère 1200x300x1900		
	- Salle de stockage de livres	Etagère métallique 1200x300x1900x15		
	- Bureau du bibliothécaire	Bureau 1800x800x780x1, 1200x800x780x1, Chaise avec accoudoir x1, Ordinateurx1, Armoire métallique x1, Climatiseur split x 7		
	- Magasin de matériels			
	- Magasin			
	- Couloir extérieur (entre cyber Salle et amphithéâtre)			
- Cyber Salle (Salle informatique + Connexion Internet)	Table 1800x700x780x10, Chaisesx20, Ordinateurx12, Climatiseur split	A		
- Bureau	Bureau 1800x700x780x1, Chaise x1, Etagère métallique 1200x450x1900, Climatiseur splitx1	A		
Latrines		A		
Bloc de l'infirmerie	Salle de consultation	Bureau 1500x700x780x2, Chaise x2, Tabouretx2, Lit pour consultation 2000x600x1000x1, Climatiseur	A	
	Salle de pansement	Lit pour consultation 2000x600x1000x1, Climatiseur		
	Salle d'attente	Canapé 1200x450x400x3		
	Salle d'observation + toilettes	Lit x4, Toilettes, Douche, Climatiseur split		
	Bureau d'infirmière	Etagère métallique 1200x300x1900x1, Bureau 1200x600x780x1, Chaise x2, Armoire métallique 900x500x1900x2		
Ecole d'application	Salle de classe + Magasin	Table-banc pour 3 pers. 1200x360x25x3, Table pour maître 1200x600x3, Chaise pour maître x3, Chaise pour élèves-maîtresx60, Tableau noir 4000x1200x6	A	
	Couloir extérieur			
	Salle de classe + Bureau du Directeur	Table-banc pour 3 pers. 1200x360x25x5, Table pour maître 1200x600x3, Chaise pour maître x3, Bureau pour Directeur 1800x700x780, Bureau de côté 1200x600x780x1, Fauteuil avec accoudoir x1, Chaise visiteursx3, Ordinateur x1		
	Couloir extérieur			
	Logement de maîtres			
	Forage		-	
Latrines		A		

Composante	Salle nécessaire	Plan Equipement	
Logements	Logement du Directeur Général		A
	Logement du DES		
	Logement du DAF		
	Logement de l'Agent Comptable		
	Logement du Contrôleur Financier		
	Logement du Surveillant Général		
	Logement d'infirmière		B
	Logements de formateurs		C
	Logements de gardiens (poste de gardien)		
Locaux divers	Garage		B
	Magasin de stockage		C
	Parking motos et vélos		B
	Local pour groupe électrogène		A
Bloc de réfectoire	Refectoire	Table 1800x1800x780x25, Chaise x300	A
	Salle de cuisine	Four 4x4 (feu de bois et gaz)	
	Réserve	Etagère 1500x300x2000x3, Etagère pour ranger ustensils à battant 1200x450x2000x2	
	Magasin de stockage		
	Bureau pour gestionnaire	Bureau 1500x700x780x1, Chaise x1, Armoire métallique 1200x450x1900	
	Couloir extérieur		
Installations d'accueil	Guérite (Poste d'accueil)		C
Installations extérieures	Terrain de sport		D
	Clôture du domaine		D
	Forage, alimentation en eau et assainissement, fosse septique		A
	Voie dans le site		D
Total			

ANNEXE-2



SCHEME E  
FUKUNAGA ARCHITECTS - ENGINEERS

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE E. N. E. P

6th Nov '08

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE ET DE LA  
DÉCENTRALISATION

PROVINCE DU SENO

HAUT-COMMISSARIAT DE DORI

N°2002- 257 /MATD /PSNO / HC / DR

BURKINA FASO  
UNITE - PROGRES - JUSTICE

DORI, le 07 Novembre 2002

*Le Haut-Commissaire  
de la Province du Seno*

A

Monsieur le Directeur des Etudes et  
de la Planification du Ministère des  
Enseignements de Base et de  
l'Alphabétisation

- OUAGADOUGOU -

Objet: terrain pour l'E.N.E.P. de DORI

Suite à votre requête, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un terrain d'une superficie d'au moins cinquante (50) hectares sera dégagé dans les environs de Dori pour la construction de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (E.N.E.P.) de Dori.

Vous voudrez bien prendre attache en temps opportun avec le service chargé des Domaines pour les formalités d'affectation dudit terrain.

AMPLIATIONS

- Maire Dori
- Chef Division Fiscale Dori



*[Signature]*

Ousseni Vincent SAWADOGO  
Administrateur Civil

## Les personnels qui seront affectés à l'ENEP de Dori

I	Le nombre d'élèves-maîtres est de 500 personnes. Les cours seront donnés dans la journée, et ne seront pas donnés le soir.	
II	A l'ENEP de Dori, la durée de formation sera un an. : Les cours académiques sur la base des modules seront donnés d'octobre à décembre (3 mois) ensuite de mai à juillet (3 mois), soit 6 mois au total. D'autre part, les stages pratiques auront lieu de janvier à avril dans les écoles primaires associées.	
III	Les personnels qui seront affectés sont les suivants.	
	III-1 <b>35 personnes</b>	Le nombre de personnels nécessaires, estimés par la partie burkinabé en conformité avec le programme de formation, est comme suit. ● <u>Enseignants : 35 personnes</u> Permanent : (10 personnes) Non permanent : (25 personnes)
	III-2 <b>46 personnes</b>	● <u>Personnels de la Direction : 6 personnes</u> Directeur général, Directeur des études et des stages, Directeur administratif et financier, Surveillant général, Agent comptable, Contrôleur financier <u>D'autres personnel administratif : 40 personnes</u> (y compris le bibliothécaire et l'infirmière).
	III-3 <b>25 personnes</b>	● <u>Personnels auxiliaires : 25 personnes</u>



(4) テクニカルノート【現地調査 I (概略設計調査)】 仮訳

ブルキナファソ国 「サヘル地方初等教員養成校建設計画」  
概略設計調査現地調査  
テクニカルノート

ブルキナファソ「サヘル地方初等教員養成校建設計画」概略設計調査団（以下、“調査団”と略す）は、平成 20 年 10 月 19 日より平成 20 年 11 月 14 日まで現地調査 I を実施した。調査を終了するにあたり、調査団は先方実施機関（ブルキナファソ国基礎教育識字省調査計画局）（以下、“MEBA/DEP”と略す）との間で下記の内容について確認した。

1. 要請コンポーネントについて

1-1.

平成 20 年 10 月 27 日付協議議事録（以下“議事録”）5 に基づき、本調査と MEBA/DEP ほか関係機関との協議の結果、必要性が認められた施設、家具、機材（別紙-1）を、本計画コンポーネントとする。

また、同計画コンポーネントでは、各諸室に対して、必要性の高さに応じて優先度を付けている。

今後、日本側の予算措置方針、日本円の為替変動による影響により、優先度に応じて計画コンポーネント縮小の可能性があることを調査団から示唆し、MEBA/DEP はこれを了承した。

1-2. ソフトコンポーネント

議事録（付属書）8-2 に基づき、調査団は帰国後、本調査結果を解析の上、必要性の有無とともに、実施を可能とさせるリソースを分析し、その妥当性が認められた場合は、活用を計画することで双方合意した。

2. 配置計画（案）について

上記計画コンポーネントに基づき調査団により提案された配置計画（案）について、別紙-2 の内容で計画することで双方合意した。

なお、調査団から、今後、土地の高低測量図を入手し、土地の現状を考慮することにより同計画に変更が生じる可能性があることを示唆し、MEBA/DEP はこれを了承した。

3. 土地高低測量図の提出期限について

MEBA/DEP は、国立建物公共事業試験所が土地高低測量図を作成するために、必要な措置を取る。

提出期限は、2008 年 12 月 25 日とする。

MEBA/DEP は以上を調査団に約束した。

#### 4. 土地の確保について

議事録（付属書）4-3 に基づき、調査団は、2002年11月7日付 セノ県高等事務局から MEBA/DEP へ提出された、「ENEP ドリ校用地にかかる割り当て通知書」（別紙-3）を入手した。

すでに入手している北部州税務総局発行の境界確認図とともに、ドリ校建設予定地が「ブ」国 MEBA の所有であることを確認した。

#### 5. 施設および機材計画策定について

調査団は本調査において、教員養成校にかかる標準設計は存在しないことを確認の上、調査において入手した既存校 5 校の設計、仕様、図面など関連資料を分析の上、帰国後、施設計画（案）、仕様を策定する。

また、家具、機材についても、既存校 5 校、とくにガウア校で活用されている内容を調査にて確認し、ブ国側との協議の上、計画案を策定した。帰国後、同（案）をもとに詳細を詰めていく。

調査団は上記の事項を説明し、MEBA/DEP はこれを了承した。

#### 6. 工期と開校の時期について

本プロジェクトの施工期間として、今後の調査が順調に推移した場合、2009年11月より 2010年9月の11ヶ月間を想定する。

しかし、この11ヶ月間は、工期に遅延などがまったく無いことが前提であり、コミュニティー開発支援無償 制度での実施により、工期遅延の恐れは十分に想定される。その際は 2010年10月の開校に遅れが生じる可能性がある。

調査団は上記の事項を説明し、MEBA/DEP はこれを了承した。

#### 7. 監理ユニットについて

本プロジェクトにおいて、入札準備段階から工事完了、引渡しまでの業務を円滑かつ効率的に行なっていくことを目的として、MEBA/DEP 側は同機関内に監理ユニットを設置する予定である。

監理ユニットには、DEP 内から人材（1～2名）が派遣され、日本とブ国側の調整役として、プロジェクトの進捗管理を行う。同監理ユニットは DEP 局長直属の部局として、E/N 締結後に設置されるステアリングコミッティにも参画する。

以上のことについて、双方は合意した。

#### 8. 予備的水源の確保について

本プロジェクトは水源を2つ設けることを計画している。そのうち敷地内に設ける予備

的水源について本調査にて3本の井戸試掘を実施した結果、計画水量に若干満たないが、内1本を暫定的に成功井とした。今後、さらに水質検査を実施した上で、最終的な結論を出す旨、調査団から説明、MEBA/DEPはこれを了承した。

#### 9. 水源の引き込みにかかるインフラ整備について

議事録（付属書）7-2に基づき、ブルキナ負担事項でドリ市内浄水場から建設予定地まで圧送するのに必要なインフラ整備を実施するにあたり、調査団は、今後、ONEAによる見積書を受領し、MEBA/DEPへ予算額を提示する。

工事実施時期の2010年に合わせた予算書提出時期（2009年2月～6月）に確実に申請をすることを、調査団からMEBA/DEPへ要請し、MEBA/DEPはこれを了承した。

#### 10. 電気の引き込みにかかるインフラ整備について

議事録（付属書）7-3に基づき、ブルキナ負担事項でドリ市内発電所から建設予定地まで供給するのに必要なインフラ整備を実施するにあたり、調査団は、今後、SONABELによる見積書を受領し、MEBA/DEPへ予算額を提示する。工事実施時期の2010年に合わせた予算書提出時期（2009年2月～6月）に確実に申請をすることを、調査団からMEBA/DEPへ要請し、MEBA/DEPはこれを了承した。

#### 11. 電話、インターネットの引き込みにかかるインフラ整備について

ブルキナ負担事項でドリ市内から建設予定地まで供給するのに必要なインフラ整備を実施するにあたり、調査団は、今後、ONATELおよび民間会社による見積書を受領し、MEBA/DEPへ予算額を提示する。工事実施時期の2010年に合わせた予算書提出時期（2009年2月～6月）に確実に申請をすることを、調査団からMEBA/DEPへ要請し、MEBA/DEPはこれを了承した。

#### 12. 新設校設立に伴うスタッフの配置について

議事録（付属書）8-1に基づき、施設完工後、ブルキナ側は必要な人員、スタッフを配置することを、調査団からMEBA/DEPへ要請し、MEBA/DEPはこれを了承した。（想定される人員、人数は別紙-4の通りである）

ワガドゥグ

2008年11月14日

---

市川達也  
業務主任  
概略設計調査団

---

Seydou KONATE  
調査統計局  
基礎教育識字省調査計画局  
ブルキナファソ国